

**DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE MONSIEUR YVES FALLU,
PRÉSIDENT DE EQUATION GROUPE-CONSEIL INC.**

Je, soussigné, YVES FALLU, ingénieur, exerçant ma profession au sein de la compagnie Equation groupe-conseil inc., au 2820 Boulevard Saint-Martin Est, Laval, QC H7E 4V6, district de Laval, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président de la compagnie Équation groupe-conseil inc.;
2. M. Jean Roberge a témoigné devant la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* eu égard aux gestes qu'il a posés au moment où il était président et actionnaire de contrôle de Plante et associés, devenue Équation groupe-conseil en 2003 ;
3. M. Jean Roberge a quitté Équation groupe-conseil en 2007 à la suite d'un désaccord sur le mode de gestion pratiqué par les nouveaux associés ;
4. M. Jean Roberge a cédé par le fait même, pour contrepartie, toutes ses actions aux nouveaux associés, rompant ainsi tout lien d'affaires ou d'emploi avec Équation groupe-conseil ;
5. À partir de 2007, les actionnaires et associés d'Équation groupe-conseil ont fait le nécessaire pour que les revenus en provenance de la Ville de Laval représentent une proportion moins importante des revenus du cabinet ;
6. À la date des présentes, les revenus en provenance de la Ville Laval comptent pour moins de 5 % du chiffre d'affaires de la société ;
7. De plus, les associés d'Équation groupe-conseil ont mis un terme à toute participation potentielle à des stratagèmes de collusion ou de corruption après le départ de M. Roberge, stratagèmes liés à la personne de M. Jean Roberge ;
8. À ma connaissance, ni moi ni aucun de mes associés ou des employés de la firme n'ont été l'objet d'une enquête ou d'une ou de plusieurs plaintes disciplinaires intentées par le syndic de l'ordre, ou d'une plainte privée, relativement à tous stratagèmes de collusion et/ou de corruption, notamment ceux allégués par Jean Roberge ou dévoilés, à ce jour, par la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction* ;
9. Je consens à ce que la présente déclaration puisse être dévoilée publiquement par le Barreau dans l'éventualité où il est démontré qu'elle est mensongère ou inexacte (notamment par le biais d'une enquête policière ou d'aveux non contredits) ou que des accusations sont portées ou des poursuites intentées contre moi ou l'une des personnes visées par

la déclaration (ou Equation) pour des actes qui sont visés par la déclaration ;

10. Tous les faits allégués dans la présente requête sont vrais.

En foi de quoi, j'ai signée à Laval, ce 6
février 2014

Yves Fallu

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 6 février 2014.

Commissaire à l'assermentation pour
le Québec